

se trouvaient situés dans des édifices fédéraux. A ce moment-là, 940 bureaux de poste étaient encore situés dans des locaux loués. J'ignore s'il faut entendre par là les bureaux de poste qui occupent tout le local loué ou non; je ne crois pas que cela comprenne les petits bureaux de poste occupant une partie de magasin ou de local commercial. En consultant les chiffres, je constate qu'au cours de l'année financière 1962-1963, on comptait 106 petits bureaux de poste à l'étude, 59 qui étaient occupés, dont 52 avaient été mis en chantier l'année précédente. Le nombre des bureaux de postes situés dans des immeubles fédéraux était passé de 1,121 à 1,310. Il restait ainsi de 700 à 800 bureaux de poste occupant un local loué.

J'estime que c'est une bonne chose que la construction des bureaux de poste soit désormais confiée au ministère des Postes. Autrefois, le ministère des Postes décidait si un immeuble devait être construit ou non et en proposait l'emplacement; ensuite, le ministère des Travaux publics s'occupait de la construction de l'immeuble. Je suis arrivé à croire, avec les années, que les plans et devis relatifs à la construction de petits immeubles de ce genre se perdent parmi la paperasse des ministères. Je sais qu'en certaines occasions, alors que nous tentions d'obtenir des résultats concernant la construction de ces immeubles, le ministère ici avait l'impression d'apporter la collaboration voulue, mais les hommes préposés au travail n'arrivaient jamais à trouver l'emplacement qu'il fallait. Si ces immeubles doivent être construits dans le cadre du programme des travaux d'hiver, il faudrait décider de l'emplacement nécessaire au début de l'été ou de l'automne.

Je pense, en particulier, à un petit bureau de poste qui a été construit en 1905. Il avait alors été établi dans la ville où le chemin de fer était parvenu en 1912, et il a été déplacé depuis lors. En vérifiant, j'ai constaté qu'en 1962, le ministère des Postes a dépensé \$937 pour rénover un immeuble qui aurait pu être acheté du propriétaire au prix de \$700. A mon avis, ce genre de dépenses est condamnable et on devrait concentrer davantage sur l'idée de construire des bureaux de poste.

Les remarques de l'honorable député de Wellington-Sud, portant que le bureau de poste devrait être l'immeuble principal d'une ville, étaient intéressantes. Je souscris à ce qu'a dit l'honorable député à ce propos. Je pense à une ville en particulier, tout à fait moderne. Depuis quatre ou cinq ans, la ville a dépensé \$120,000 pour installer des égouts et des aqueducs; la ville a le service du gaz

[M. Watson (Assiniboia).]

et il y a des trottoirs de ciment sur un parcours de deux milles et demi; mais l'immeuble dans lequel est situé le bureau de poste est le genre de construction le plus déplorable qu'on puisse imaginer. J'exhorterai le ministre à regarder les bureaux de poste de ce genre et à voir ce qu'il peut faire pour améliorer le logement et les conditions de travail des maîtres de poste qui dirigent ces bureaux. J'aimerais commenter un crédit qui figure à la page 353 du budget. Cette remarque est faite en passant, mais je note que dans ce crédit au chapitre du budget de 1964-1965 ayant trait au ministère des Postes, les indemnités de parcours ont été réduites de \$25,000. Au crédit suivant, on voit que les indemnités de chaussures ont été relevées de \$26,000. Lorsque le ministre répondra à ces questions, il dira peut-être s'il croit que le cuir des chaussures se vend meilleur marché que le caoutchouc pour les automobiles.

Monsieur le président, le ministre a fait un très bref exposé des recettes du ministère des Postes. J'ai toujours cru que, lorsque la chose est possible, un ministère devrait être rentable. Si les taux s'appliquant à divers ministères devaient être légèrement majorés pour combler le déficit subi dans ces ministères, j'applaudirais toute mesure législative visant cette fin.

(Texte)

M. Plourde: Monsieur le président, mes premières paroles sont pour féliciter l'honorable ministre des Postes (M. Nicholson) pour la promptitude et l'attention qu'il apporte à nos demandes, et pour la précision de ses réponses.

Par ailleurs, je voudrais lui signaler une lacune qui semble exister, dans son ministère, au détriment des facteurs de la province de Québec. De fait, le nombre de familles que doit desservir chaque facteur pour la livraison du courrier serait, d'après les renseignements que j'ai eus, environ 800 dans la province de Québec. Si l'on compare Halifax à Québec, deux villes dont la superficie en milles carrés est à peu près la même, bien que l'une soit moins populeuse que l'autre, on constate que le nombre de familles désignées à chaque facteur est, en moyenne, de 500 à 600.

On m'a informé qu'à Ottawa, les facteurs desservent de 600 à 700 familles.

Si c'est le cas, le parcours que doivent effectuer nos facteurs de Québec est trop long, et on peut même dire qu'ils sont surchargés, pour le même salaire.

Je demande donc à l'honorable ministre des Postes de bien vouloir étudier ce cas, afin de rendre justice à nos facteurs de la province de Québec, et corriger cette lacune, si elle existe vraiment.